

Actes pouvant être réalisés par un kinésithérapeute dans un centre ambulatoire COVID-19

Avec port de : masque, gants, sur-blouse ,(lunettes ?) charlotte et respect strict des gestes barrière

Prévoir une formation en amont de la prise de poste pour un rappel des règles d'hygiène : équipement du professionnel, nettoyage (du stéthoscope par exemple après utilisation) gestes en quittant le centre et en arrivant chez soi....)

En présentiel

- Accueil du patient et respect des mesures barrières.
- Questionnaire type à remplir (voir ce qui existe déjà ci-joint).
- Évaluation de l'état général du patient et des conditions de vie.
- Interrogatoire avec dernier traitement pris, facteurs de risques.
- Prise de température.
- Fréquence respiratoire.
- Prise de saturation.
- Prise de tension.
- Auscultation pulmonaire.



Le patient avec le dossier prêt passe chez le médecin.

Après la consultation :

Le patient revient vers le kinésithérapeute :

- Vérification de la compréhension par le patient des consignes, **y compris des mesures barrière.**
- Si besoin de kinésithérapie respiratoire : mise en lien avec un professionnel disponible de proximité pour la prise en charge.
- Organiser le suivi téléphonique et la coordination des soins. Aide à la télésurveillance.